

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-4008-2017  
Phase 1, Étape D

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

ACHAT ET VENTE DE GAZ NATUREL  
RENOUVELABLE (« GNR ») PAR ÉNERGIR

ÉNERGIR

Demanderesse

-et-

LE REGROUPEMENT SÉ-AQLPA-GIRAM,  
CONSTITUÉ PAR :  
STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)  
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE  
LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (AQLPA) ET  
LE GROUPE D'INITIATIVES ET DE RECHERCHES  
APPLIQUÉES AU MILIEU (GIRAM)

Intervenant

PIÈCE DÉPOSÉE PAR SÉ-AQLPA-GIRAM EN AUDIENCE LE 19 SEPTEMBRE 2022

ÉNERGIR,

[Mémoire présenté au ministre de l'Énergie et des ressources naturelles dans le cadre  
de la consultation sur l'hydrogène vert et les bioénergies](#)

21 janvier 2022, Page 15 Extrait



Pièce SÉ-AQLPA-GIRAM-7 – Document 2

ÉNERGIR, Mémoire présenté au ministre de l'Énergie et des ressources naturelles dans le cadre de la consultation sur l'hydrogène vert et les bioénergies, 21 janvier 2022, Page 15 Extrait

Déposée par le Regroupement SÉ-AQLPA-GIRAM, constitué par :  
Stratégies Énergétiques (S.É.), l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et le Groupe d'initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)